

*Extraits du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Etchemins en vigueur, pertinents au projet de développement éolien au Massif-du-Sud*

## **2.2 Les grandes affectations**

### *2.2.7 L'affectation multi-ressources*

**L'affectation multi-ressources comprend une portion du territoire du Massif du Sud comprise à l'intérieur des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Saint-Magloire** ; il faut mentionner que le site en question chevauche la MRC des Etchemins et celle de Bellechasse et que le plan d'aménagement résulte d'une entente entre ces deux MRC. Principalement constituée de milieux forestiers montagneux en terres publiques, l'affectation permet une variété d'usages récréatifs en relation avec les potentiels naturels du Massif tout autant que les activités d'exploitation sylvicole et cela dans une optique de développement intégré et durable (voir Annexe 2).

Les diverses activités sur les terres publiques sont consenties par l'État sous forme de baux, droits de passage, contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), contrats d'exploitation acéricole et autres. Les droits d'utilisation accordés concernent les terres, la forêt et la faune.

La grande affectation multi-ressources est identifiée selon les critères suivants :

- milieux montagneux boisés avec cours d'eau;
- présence d'érablières près des limites du parc (municipalité de Saint-Magloire);
- grande propriété publique et plusieurs petites terres privées en périphérie du parc;
- présence d'activités diverses (récréotouristiques, de villégiature, de conservation, forestières etc.);
- gestion harmonisée du territoire entre les MRC de Bellechasse et des Etchemins.

Les bâtiments et usages permis à l'intérieur de l'affectation multi-ressources sont les suivants :

- villégiature;
- habitation de faible densité en terres privées;
- les activités récréotouristiques;
- les commerces et services relevant des activités récréotouristiques;
- les activités d'exploitation forestière, sous conditions (Réf. *Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées*);
- conservation et interprétation de la nature et de la Faune.

## **5.3 Les territoires d'intérêt écologique**

### *5.3.1 L'inventaire des territoires d'intérêt écologique*

#### **Les éléments de l'hydrologie**

##### *La rivière Etchemin*

**Le territoire de la MRC des Etchemins comprend la portion amont de la rivière Etchemin qui prend sa source dans la municipalité de Saint-Magloire et poursuit son cours sur le territoire des municipalités de Saint-Luc-de-Bellechasse et de Lac-Etchemin.** D'un point de vue régional, une attention particulière doit être portée à cette rivière puisqu'une corporation à but non lucratif, le Comité de restauration de la rivière Etchemin (CRRE), a été créée avec l'idée maîtresse suivante : « restaurer la rivière Etchemin en rétablissant la qualité de son milieu aquatique et de ses habitats fauniques dans le but d'y réintroduire le saumon d'Atlantique après presque 200 ans d'absence ». <sup>1</sup> Dans cette optique, et considérant les efforts qui devront être alloués pour atteindre ces objectifs, il va de soit que la

<sup>1</sup> COMITÉ DE RESTAURATION DE LA RIVIÈRE ETCHEMIN, *Projet de concertation régionale sur la gestion de l'eau du bassin versant*, Saint-Henri, janvier 1999.

rivière Etchemin est un élément du paysage naturel et écologique que la MRC des Etchemins doit protéger.

### *5.3.2 Les principales problématiques relatives aux territoires d'intérêt écologique*

Les territoires d'intérêt écologique sont particulièrement sensibles à la dynamique qui les entoure. La présence d'activités humaines dans le milieu environnant peut perturber leur équilibre :

- Les activités sylvicoles réalisées dans un ravage de cerfs de Virginie modifient la composition forestière des boisés et influencent par le fait même la qualité de l'habitat du cerf. Si certaines interventions sont bénéfiques à cette espèce, d'autres ont des conséquences nuisibles selon la situation rencontrée. Les ravages présents dans la MRC étant essentiellement sur propriétés privées, il en résulte que de nombreux propriétaires doivent être conscientisés à cette réalité. Néanmoins, la taille réduite des propriétés, sauf dans le cas de celle de la compagnie Domtar, amenuise l'impact que peuvent avoir ces travaux.
- Les activités pratiquées en bordure des milieux hydrologiques ont aussi leur influence. Par exemple, la villégiature en bordure des lacs, le déboisement des rives ou le ruissellement provenant de terres agricoles peuvent modifier la qualité des milieux aquatiques, dont la rivière Etchemin et les lacs de tête. Les territoires d'intérêt écologique identifiés semblent heureusement peu touchés jusqu'à date. En effet, la portion amont de la rivière Etchemin, soit celle comprise dans la MRC, présente une meilleure qualité de ses eaux qu'en aval et les abords des lacs identifiés sont peu sollicités. En conséquence, il en résulte une certaine qualité qu'il est important de préserver en milieu rural.

L'importance de maintenir la qualité des territoires d'intérêt écologique est appuyée par le fait que les processus qui dégradent les milieux naturels sont souvent très difficilement réversibles. De plus, la qualité des territoires d'intérêt écologique est un atout pour une région comme les Etchemins puisque ces territoires peuvent contribuer à la diversification des activités (chasse, pêche, récréotourisme, etc.). Le maintien de la qualité des milieux naturels devient donc un atout non seulement écologique, mais aussi économique.

### *5.3.3 Les objectifs spécifiques aux territoires d'intérêt écologique*

Le but recherché, quant aux territoires d'intérêt écologique, est de préserver ou d'améliorer la qualité des milieux identifiés et présentant une importance particulière au point de vue régional. Plus spécifiquement, cela implique que la MRC des Etchemins désire :

- Assurer une reconnaissance des milieux identifiés, selon leur potentiel propre, autant auprès des instances municipales que des citoyens ou propriétaires touchés directement ou indirectement par ces milieux.
- Assurer la protection des milieux afin de garantir la pérennité des différentes espèces fauniques et végétales présentes. Cela implique :
  - Promouvoir le développement durable de la ressource faunique en consolidant la présence du cerf de Virginie dans les ravages et en favorisant l'adoption de bonnes pratiques sylvicoles.
  - **Pour la rivière Etchemin et les lacs de tête identifiés, favoriser le rétablissement ou le maintien de la qualité des milieux aquatiques par une bonne gestion des activités humaines à proximité de ces milieux sensibles.**

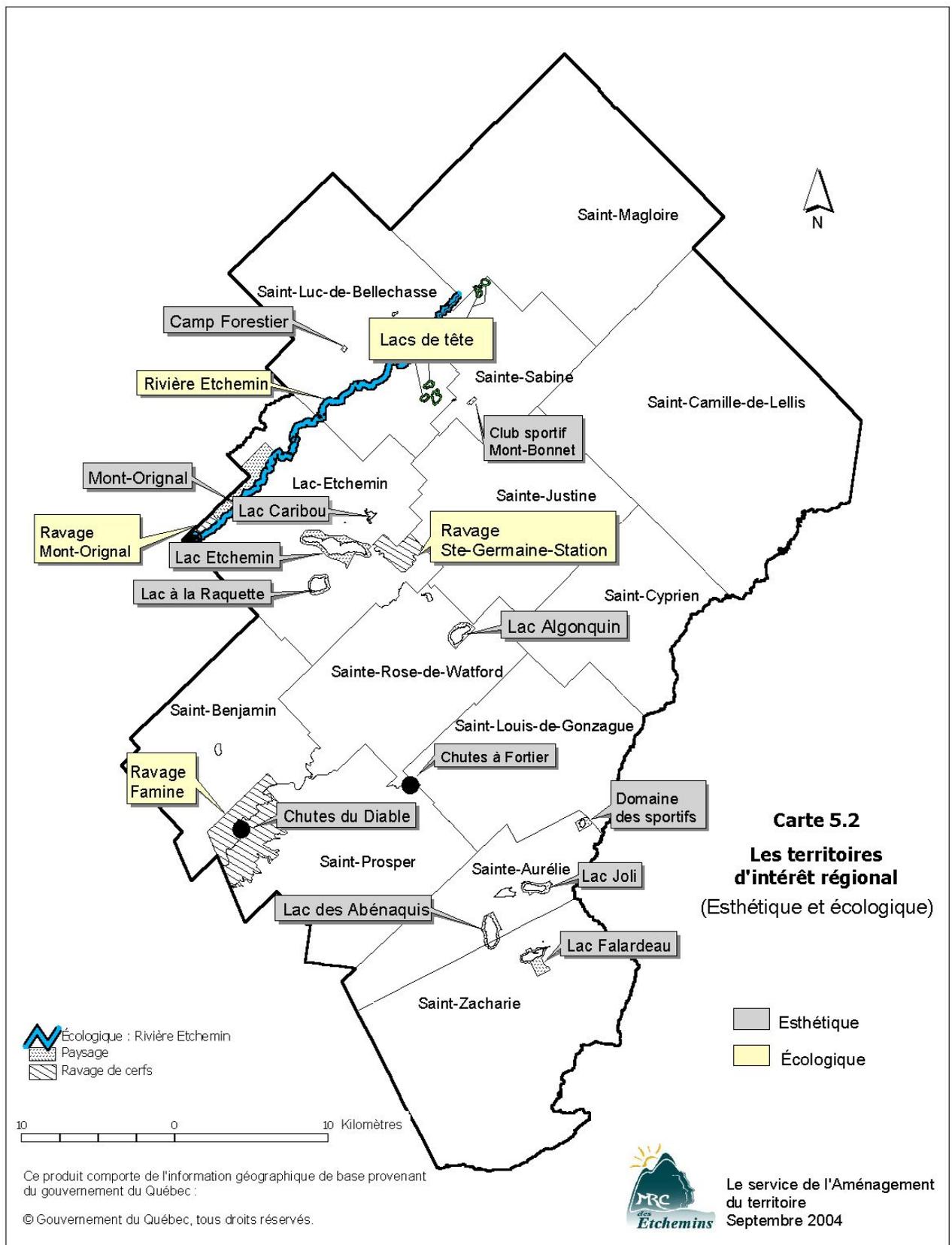
### *5.3.4 La stratégie de mise en œuvre*

#### **Rivière Etchemin et lacs de tête**

En ce qui concerne la rivière Etchemin, mentionnons que le Comité de restauration de la rivière Etchemin œuvre déjà, par différentes actions, à la restauration de ce milieu. La création d'un Conseil de bassin, dont la mission consiste à établir un cadre écologique de référence et un plan d'action concerté afin de permettre le développement harmonieux des ressources, devrait aussi contribuer à atteindre des objectifs de qualité pour la rivière Etchemin. La MRC des Etchemins appuie leurs actions et encourage les municipalités visées à s'impliquer afin de parvenir à la

protection de ce territoire d'intérêt écologique. La participation d'intervenants de la MRC lors de consultations pour l'élaboration d'un Schéma directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Etchemin témoigne de cet engagement dans l'action.

Dans un cadre réglementaire et pour aller au-delà des normes prescrites par le gouvernement quant à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, des normes minimales de lotissement sont identifiées au document complémentaire afin de limiter l'utilisation intensive des terrains en bordure de la rivière Etchemin et des lacs de tête ainsi que des dispositions sur le déboisement.



## **5.4 Les milieux récréotouristiques**

Les milieux récréotouristiques sont des espaces voués à la pratique d'activités extérieures de plein air, de sport ou de détente. Leur développement et leur exploitation s'appuient généralement sur la présence d'éléments forts du milieu naturel. Le territoire des Etchemins offre à la population locale et aux clientèles extérieures un environnement naturel riche par sa forêt, ses reliefs montagneux ainsi que ses lacs et rivières.

### *5.4.1 L'inventaire des milieux récréotouristiques*

#### **Les sites de plein air et de sport**

Évidemment, les sites voués aux activités de plein air et de sport se sont principalement développés en tirant profit des éléments naturels. Au fil du temps, la MRC des Etchemins s'est dotée d'un centre de ski alpin, de quelques centres de plein air et d'activités nautiques, de clubs de chasse et pêche ainsi que de deux terrains de golf. Le tableau 5.4 en dresse l'inventaire et la carte 5.3 indique leur situation géographique. Par ailleurs, la présence du parc régional du Massif du Sud est un élément particulier des milieux récréotouristiques. Partagé entre les MRC des Etchemins et Bellechasse, celui-ci comprend des activités récréatives extensives sur le territoire etcheminois (randonnée, observation, etc.).

#### **Les réseaux récréotouristiques**

La MRC des Etchemins comprend des réseaux à vocation récréative permettant la pratique d'activités de plein air telles que la motoneige, le motoquad et le vélo. La carte 5.4 indique les principaux trajets des différentes activités.

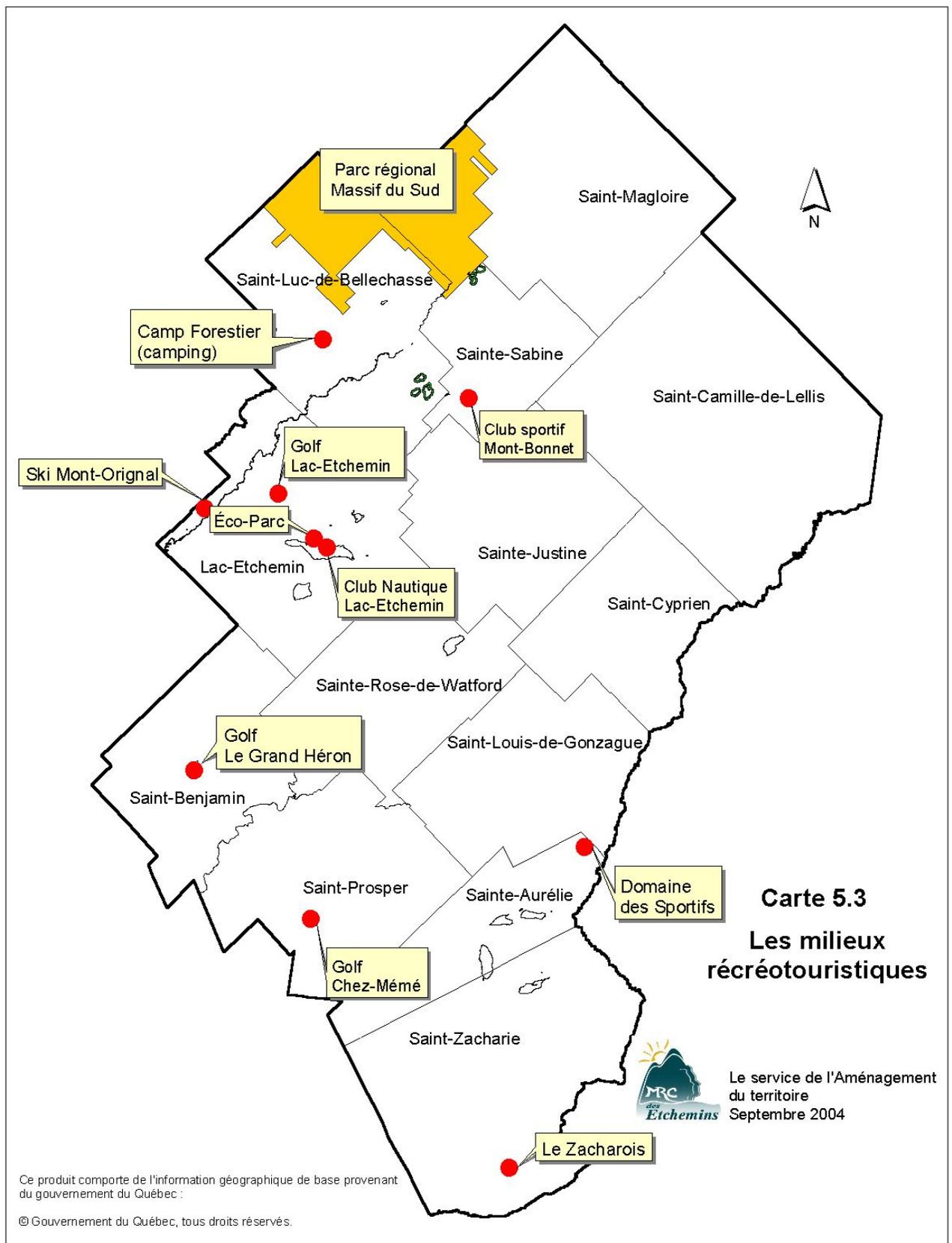
##### *La motoneige*

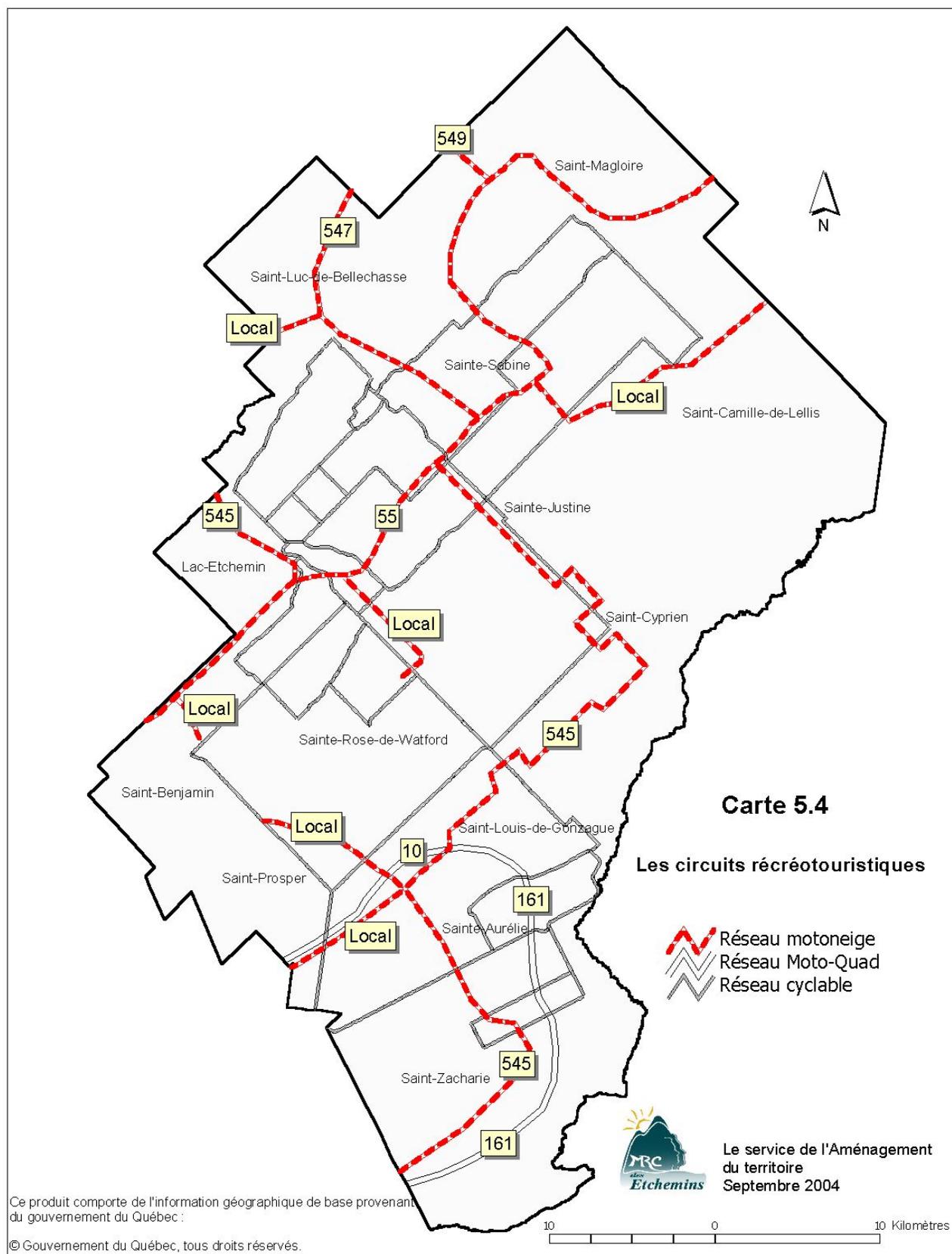
Quelques sentiers de motoneige balisés et reconnus par la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec parcourent les Etchemins. Le sentier Trans-Québécois no. 55 en est un d'importance de même que les sentiers régionaux no. 545, 547 et 549. Ces réseaux sont complétés par des circuits locaux dans la plupart des municipalités qui relèvent des clubs locaux de motoneige. Ces derniers sont au nombre de sept sur le territoire de la MRC :

- Saint-Zacharie : Club motoneige le Zacharois
- Saint-Cyprien : Club sportif PE-TI-CHA-MO
- Sainte-Justine : Club Motoneige Langevin
- Lac-Etchemin : Club Auto-neige Etchemin
- Sainte-Sabine : Club sportif Mont Bonnet
- Saint-Magloire : Club Motoneige et Sportif Massif du Sud

##### *Le motoquad*

Le réseau motoquad, composé de sentiers balisés et reconnus par la Fédération Québécoise des Clubs Quads, est peu considérable dans la MRC des Etchemins bien que cette activité soit en expansion. Le sentier d'hiver régional no. 161 fait une boucle dans le sud-ouest de la MRC, reliant les municipalités de Saint-Zacharie, Sainte-Aurélie, Saint-Louis-de-Gonzague et Saint-Prosper aux sentiers de la Beauce. On retrouve également un sentier d'été, non numéroté, qui se limite au Parc régional du Massif du Sud. Cette partie du réseau sera éventuellement officialisée puisqu'un projet à cet effet, impliquant différentes municipalités, est en cours.





**Tableau 5.4 : Les milieux récréotouristiques, les sites de sport et de plein air**

Catégorie	Site	Localisation	Activités / services / équipements
Parc régional	Massif du Sud	Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire	Randonnée, vélo de montagne, ski de fond, équitation, interprétation de la nature, motoneige, motoquad.
Centre de ski	Station touristique Mont-Original	Lac-Etchemin	Centre de ski alpin et de fond.
Camping	Camp forestier St-Luc	PU de St-Luc	Terrain de camping
Centres de plein air	Club de plein air Le Zacharois	Saint-Zacharie	Pêche, canot, randonnée, camping, ski de fond, motoneige et moto-quad.
	Domaine des Sportifs	Sainte-Aurélie	Complexe de loisirs et de plein air quatre saisons (activités nautiques, randonnées, ski de fond, hébergement, camping).

	Club Sportif du Mont Bonnet	Sainte-Sabine	Centre plein air quatre saisons (sentiers pédestres et de vélo, piscine, ski de fond, chalets, restauration, camping, relais motoneige).
Activités nautiques	Club nautique du Lac Etchemin	Lac Etchemin	Rampe de mise à l'eau, quais, terrasse.
	Éco-parc du Lac Etchemin	Lac Etchemin	Plage, baignade, location d'embarcations, aires de jeux, sentiers, glissades d'eau.
Association de chasse et pêche	Lac Caribou	Lac-Etchemin	Activités de chasse et de pêche sur terres publiques (location d'embarcations, pêche en étang)
Terrains de golf	Terrain de golf de Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	Golf 18 trous
	Terrain de golf Le Grand Héron	Saint-Benjamin	Golf 18 trous
	Golf Chez Mémé	Saint-Prosper	Golf 9 trous
Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2004			

### 5.4.2 Les principales problématiques relatives aux milieux récréotouristiques

Bien que le territoire de la MRC soit encore relativement peu sollicité à des fins récréotouristiques, ce créneau de développement est à considérer comme activité économique. En conséquence, différents constats doivent être pris en compte dans la planification de cette récente activité :

- Le développement des milieux récréotouristiques génère une activité économique complémentaire. La présence de ces milieux vient compléter l'offre touristique comprenant des éléments historiques, culturels, d'hébergement, de restauration, etc., dont la quantité ou l'importance est peut-être trop faible pour générer une véritable offre concurrentielle. Par ailleurs, le développement de ces milieux récréotouristiques et la pérennité de leur exploitation peuvent contribuer à diversifier l'économie, ce qui est favorable lorsque cette dernière est relativement peu diversifiée, comme c'est le cas dans la MRC des Etchemins.
- Outre l'importance que revêt le développement des milieux récréotouristiques, certaines préoccupations environnementales restent primordiales puisque ces milieux dépendent principalement des ressources naturelles, autant en quantité qu'en qualité. Considérant cette dépendance, il faut être conscient que ces développements exercent eux-mêmes une pression sur l'environnement qui les accueille. Par conséquent, le développement récréotouristique demeure constamment une question d'équilibre entre l'utilisation qui peut être faite des éléments naturels et le niveau de tolérance que ceux-ci peuvent supporter.

### 5.4.3 Les objectifs spécifiques aux milieux récréotouristiques

Toujours avec le souci de mettre en valeur les milieux offrant un réel potentiel récréotouristique, la MRC des Etchemins désire poursuivre les objectifs suivants :

- Faciliter l'accès au territoire des Etchemins aux citoyens et visiteurs par un développement multi-fonctionnel du milieu naturel.
- Favoriser la protection des milieux naturels par des mesures qui encadrent les activités récréotouristiques.
- Atténuer les conflits qui pourraient résulter de la cohabitation ou du voisinage de certaines activités en favorisant une certaine concentration des activités récréotouristiques ainsi qu'une bonne gestion des activités environnantes.
- Viser une complémentarité de l'offre entre les milieux récréotouristiques et les autres attraits reliés à la culture et à l'histoire.
- Dynamiser le milieu en favorisant le développement de milieux récréotouristiques qui apportent un complément à l'économie régionale.

#### 5.4.4 *La stratégie de mise en œuvre*

De façon générale, le développement des milieux récréotouristiques implique un bon nombre d'intervenants locaux et régionaux. Pour le Centre local de développement (CLD), le secteur du récréotourisme demeure une préoccupation régionale et fait partie intégrante de l'activité économique des Etchemins. Le CLD se donne comme objectif de « Positionner les Etchemins comme destination plein air nature et augmenter la visibilité des attraits touristiques en développement ».<sup>2</sup> Parmi les moyens de mise en œuvre, les circuits-vélos, les paysages naturels, le tourisme agroforestier ainsi que les écomusées sont ciblés.

Quant à la MRC des Etchemins, celle-ci a pris certaines mesures pour assurer la qualité des milieux récréotouristiques. D'abord, un *Règlement de contrôle intérimaire sur le déboisement* a été adopté dans le but de contrôler les coupes de bois abusives dans les Etchemins et afin d'assurer la régénération des espèces. Ensuite, un *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la cohabitation des usages en zone agricole* a été conçu dans l'optique de modérer les inconvénients provoqués par les odeurs dues aux pratiques agricoles. Par celui-ci, aucune nouvelle installation d'élevage porcin n'est autorisée à l'intérieur du rayon de protection des « immeubles protégés » et l'épandage des lisiers n'est permis qu'à des moments déterminés afin d'éviter les problèmes inhérents aux odeurs. Le Mont-Original, les terrains de golf Lac-Etchemin et Le Grand Héron ainsi que le lac Caribou font partie des « immeubles protégés ».

Enfin, il faut mentionner que ces deux règlements sont importants pour la sauvegarde des territoires d'intérêt esthétique. Ces normes sont incluses au document complémentaire et devront être reprises dans la réglementation des municipalités touchées.

---

<sup>2</sup> CLD des Etchemins, *Plan d'action local pour l'économie et l'emploi de la MRC des Etchemins 2002-2004* (PALÉE), adopté le 15 mai 2002, p.14.

## 5.5 Les milieux de villégiature

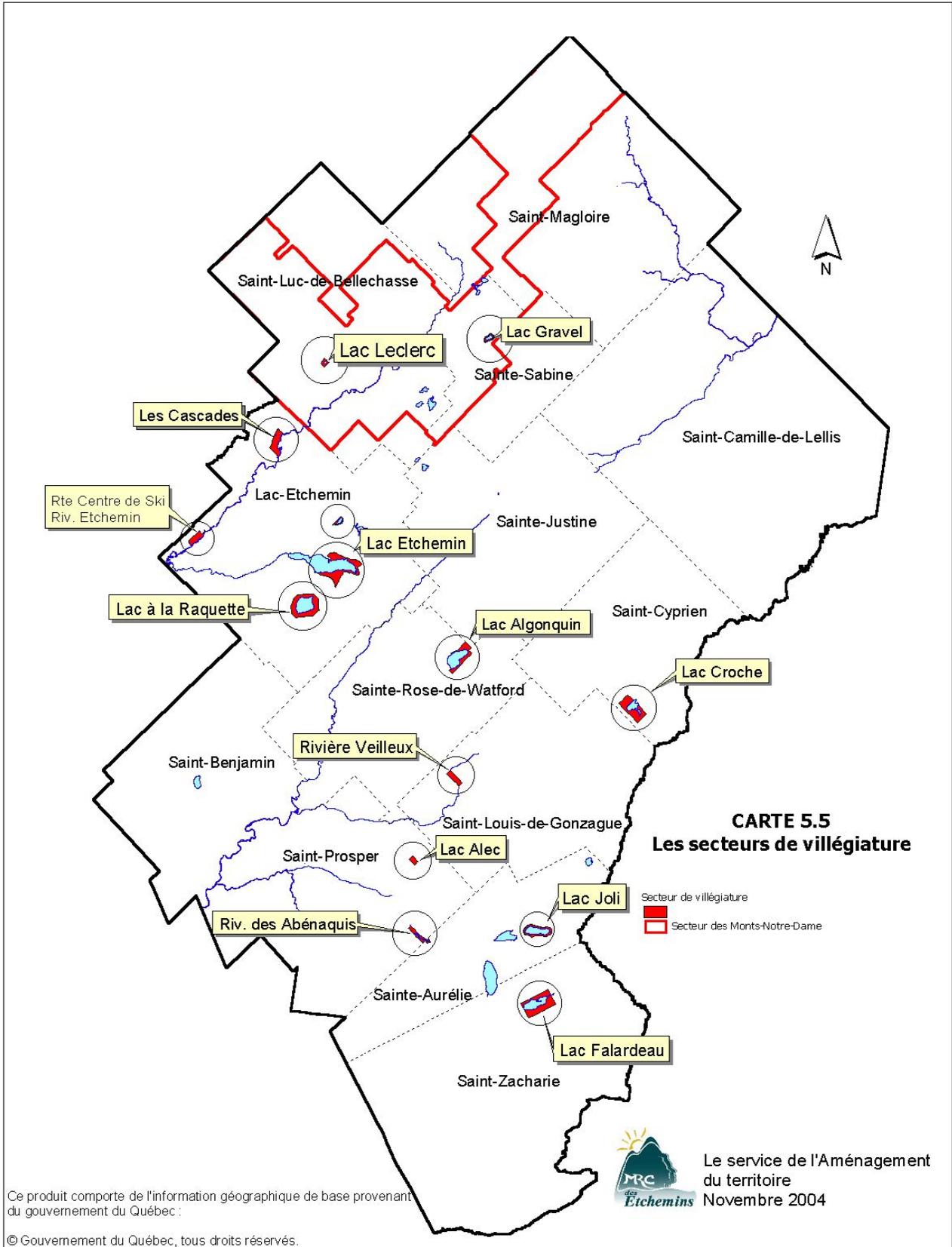
---

La MRC des Etchemins comprend des portions de territoire dont le développement est axé sur la villégiature. Bien que celle-ci puisse être de nature privée, commerciale ou communautaire, le cas des Etchemins concerne essentiellement la villégiature privée, c'est-à-dire que les terrains appartiennent aux occupants.

Les lieux de villégiature tendent cependant à se modifier au cours des dernières années: les résidences secondaires deviennent des résidences permanentes. Le concept de « secteur de villégiature » devient donc plus large, mais réfère toujours à un mode d'utilisation du territoire en milieu naturel. Les usages domiciliaires de moyenne ou haute densité ainsi que les usages commerciaux et industriels n'y sont pas autorisés.

### 5.5.1 *L'inventaire des milieux de villégiature*

Le territoire de la MRC des Etchemins comporte une bonne quantité de lacs et rivières dont les plus importants sont les lacs Etchemin et des Abénaquis. Plusieurs d'entre eux présentent des concentrations de maisons secondaires et permanentes sur leurs abords. Parmi les plus importants, une douzaine de secteurs de villégiature sont identifiés en bordure de lacs et de rivières et inclus dans la grande affectation villégiature (Tableau 5.6 et carte 5.5).



Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du gouvernement du Québec :

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.



Le service de l'Aménagement du territoire  
 Novembre 2004

**Tableau 5.6 : Les secteurs de villégiature**

Secteurs de villégiature	Localisation	Inclus dans l'affectation villégiature
Lac Etchemin	Lac-Etchemin	X
Rivière Etchemin	Route de la Grande Rivière Ouest, Lac-Etchemin	X
Rivière Etchemin (Cascades)	Rang 3, lots p-535, p-536, p-537, Lac-Etchemin	X
Lac Pouliot	Route du Rang 5, Lac-Etchemin	X
Lac à la Raquette	Rang 12, Lac-Etchemin	X
Lac Joli	Rang Saint-Joseph, Sainte-Aurélie	X
Lac Croche	Rang 1, Saint-Cyprien	X
Rivière Veilleux	Rang 7 et 8, Saint-Louis-de-Gonzague	X
Lac Leclerc	Rang 7, lot 858, Saint-Luc-de-Bellechasse	X
Rivière des Abénaquis (lacs Pruneau)	Rang 11 Nord-Est, lots 7 et 8, Saint-Prospér	X
Lac Alec	Rang 9 Nord-Est, lots 17 et 18, Saint-Prospér	X
Lac Algonquin	Route 204, Sainte-Rose-de-Watford	X
Lac Gravel	Rang 7, Sainte-Sabine	X
Lac Falardeau	Rang 7, Saint-Zacharie	X
Source : Compilation, MRC des Etchemins, 2004		

### 5.5.2 *Les principales problématiques relatives aux milieux de villégiature*

Le phénomène d'urbanisation des secteurs de villégiature est grandissant sur le territoire de la MRC des Etchemins. Dans certaines municipalités, Lac-Etchemin et Sainte-Aurélie entre autres, la villégiature est en expansion autour des lacs Etchemin et des Abénaquis. Comme toute activité humaine, celle-ci implique des répercussions sur l'environnement et dans ce cas-ci la qualité de l'eau des lacs est principalement touchée. Une attention particulière doit donc être portée à cet effet.

Par ailleurs, tout comme les milieux récréotouristiques, le développement de la villégiature tire profit de la présence d'un milieu naturel agréable et riche, marqué par les lacs et la forêt. La villégiature est d'ailleurs indissociable de certaines activités comme la chasse, la pêche, les activités nautiques, etc. De ce fait, la qualité de l'environnement et la beauté des paysages demeurent des préoccupations de premier ordre, puisqu'ils sont le fondement de la villégiature sur le territoire des Etchemins.

En 2001, on dénombre 1 339 terrains de villégiature dont 71 avec 2 chalets et plus<sup>3</sup>. Considérant l'impact de celle-ci sur le développement de l'économie locale, la MRC a décidé de prendre certaines mesures pour consolider cet usage.

### 5.5.3 *Les objectifs spécifiques aux milieux de villégiature*

La présence des milieux de villégiature dans la MRC des Etchemins est le reflet d'une certaine « appropriation » de la nature par les résidents. Bien que leur développement s'est réalisé graduellement au cours des dernières décennies, un encadrement est nécessaire pour assurer un développement intégré de cette fonction. À cet effet, la MRC des Etchemins poursuit les objectifs suivants :

- Assurer la pérennité du cadre de vie axé sur la présence du milieu naturel.
- Favoriser la conservation des ressources naturelles en minimisant les impacts négatifs engendrés par la fonction villégiature.
- Éviter les conflits entre les secteurs de villégiature et les autres utilisations du territoire pouvant se développer à proximité de ceux-ci.

<sup>3</sup> PADÉTA, MRC des Etchemins, juin 2004.

#### 5.5.4 La stratégie de mise en œuvre

La principale préoccupation quant aux milieux de villégiature est de conserver le caractère initial de leur développement. Pour ce faire, chacun de ces milieux est inclus dans la grande affectation villégiature. Le fait d'y interdire les usages à caractère typiquement urbain (les usages domiciliaires de moyenne ou haute densité, commerciaux et industriels) vient limiter les conflits possibles, consolide la vocation de ces secteurs et assure le maintien d'un environnement respectueux de la nature. Cependant, des services et commerces intégrés à l'habitation sont autorisés dans les secteurs dont le taux de résidences permanentes est en croissance où plusieurs services municipaux sont offerts et qui se situent à proximité d'un périmètre urbain. Les municipalités devront préciser les services qu'elles offrent dans ces secteurs.

Parce qu'ils sont tous riverains, ces lieux sont protégés par l'application des normes provinciales émises dans la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* intégrée au document complémentaire. À ces normes, s'ajoutent les dispositions du *Règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées* pour la coupe de bois avec des mesures particulières pour les bordures des lacs reconnus d'intérêt régional. Parmi ceux-ci, mentionnons que les lacs des Abénaquis, Algonquin, Etchemin, Falardeau, Joli et à la Raquette sont l'objet d'une autre reconnaissance soit celle de territoire d'intérêt esthétique (tableau 5.2), ce qui démontre une fois de plus la nécessité de les préserver.

Compte tenu que la villégiature est considérable sur le territoire etcheminois avec 1 339 propriétaires en 2001, que 59% de ceux-ci proviennent de l'extérieur des Etchemins dont 39% des régions de Montréal et de Québec, que cette activité constitue un apport économique appréciable pour la région, et suite aux recommandations du Plan d'aménagement et de développement du territoire agricole (PADÉTA), la MRC a décidé de favoriser particulièrement ce type d'occupation du territoire à l'intérieur du secteur désigné sous le nom de Monts Notre-Dame (voir la Carte 5.5 *Les secteurs de villégiature* et l'Annexe 1 *Les grandes affectations*). Celui-ci englobe des portions de territoire de trois municipalités soit Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Sabine et Saint-Magloire.

**L'environnement de hautes collines boisées des Monts Notre-Dame** est propice au développement de cette fonction. Plusieurs sites à vocation récréotouristiques (Mont Orignal, Massif du Sud, Sentier de la Haute-Etchemin, Camp Forestier Saint-Luc, Mont Bonnet, etc.) et de nombreux chalets, dont près d'une centaine construits au cours des 15 dernières années, y sont déjà implantés. Les activités agricoles se résument à quelques écuries, des bâtiments avec un nombre restreint d'animaux servant aux besoins domestiques et la présence de culture fourragère et céréalière. Aucune exploitation animale d'importance enregistrée au MAPAQ n'y est relevée. Dans ce contexte de paysage forestier et semi-agricole, la MRC croit possible une cohabitation harmonieuse des usages agricole, récréotouristique et de villégiature. Cependant, pour y arriver, il est nécessaire d'interdire l'implantation de nouvelles entreprises agricoles sous gestion liquide. Le chapitre traitant des grandes affectations du territoire précise ces nouvelles considérations qui devront être incluses à la réglementation des municipalités.

